



Agri-Éthique France : un label qui a su s'adapter

Agri-Éthique France est un label de commerce équitable « origine France », créé et détenu par des agriculteurs. Il est né d'une réflexion entre un collectif d'agriculteurs adhérents d'une coopérative, deux meuniers et un industriel, en Vendée, au cours des années 2010.

Le nouveau modèle de commerce plus solidaire avec les agriculteurs français, Agri-Éthique, trouve son origine dans l'accord qui s'est noué entre la coopérative CAVAC (1) et l'aval de la filière jusqu'au porteur de marque afin d'organiser dans la durée leurs relations commerciales de vente/achat de blé. L'objectif a été de se prémunir de la volatilité des cours du marché à terme du blé, mais aussi, de dépasser les échanges sur le seul sujet « prix ». Deux principes fondateurs ont émergé : la contractualisation entre tous les acteurs des filières (la coopérative agricole (représentant les agriculteurs céréaliers), les meuniers et La Boulangère) sur un prix fixe, un volume et une durée de trois ans au minimum, et la déconnexion des prix de marché des matières premières en imposant une approche de prix connectée aux réalités de production.

À partir de cette expérience réussie, en 2013 a été créée la société Agri-Éthique France. C'est elle qui détient aujourd'hui le label de commerce équitable français et le cahier des charges associé. Deux principaux débouchés commerciaux ont été mis

en place pour offrir aux consommateurs des produits labellisés Agri-Éthique France : une filière « agriculteurs – CAVAC – La Boulangère » pour une gamme de produit de brioche viennoiserie pain à marque La Boulangère en grandes surfaces, et une filière « agriculteurs – CAVAC – moulins Girardeau – boulangeries artisanales » pour des baguettes de pain.

Au fil des ans, le label Agri-Éthique France s'est naturellement structuré. En 2016 sa certification a été assurée par un organisme certificateur indépendant. En 2018 il a été intégré au collectif Commerce Équitable Origine France en tant que membre reconnu label de commerce équitable « Nord-Nord ».

Le choc ukrainien

Mais, pour la première fois depuis plus d'une décennie, un événement est venu troubler l'équilibre trouvé et rendu possible par la mise en place d'Agri-Éthique. En effet, en 2022 un événement inédit a bouleversé le quotidien des marchés de matières premières, impactant la chaîne blé-farine-pain. À la suite de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 par la Russie, le marché à terme du blé tendre a rapidement connu un emballement passant de 290,25 €/tonne au 24 avril 2022 à 425,75 €/t le 17 mai 2022, alors qu'il était à 260 €/t le 3 janvier 2022) (2).

Bien que déconnectées du marché, les filières labellisées Agri-Éthique France n'ont pas pu totalement se prémunir du choc puisqu'une partie des hausses trouvaient leur justification dans des augmentations de coûts de production, notamment via deux principaux postes de charges (énergie et fertilisation minérale azotée).



Le modèle Agri-Éthique essaime et se déploie concrètement dans de nombreuses productions agricoles

En réaction, Agri-Éthique France a donc rapidement mis en place, à partir de mars 2022 et durant toute l'année 2022, une réflexion pour adapter son modèle de calcul de prix payé à un contexte de forte volatilité et d'incertitude entre les acteurs des filières engagées. Ceci a rendu possible la création d'un mécanisme de révision de prix payé aux producteurs qui soit acceptable par tous dans un souci de consultation et de compréhension des réalités de la filière blé-farine-pain. Ce mécanisme a été validé par le comité de contrôle du label (2), permettant d'objectiver les nécessaires hausses à considérer dans le prix payé au producteur pour une tonne de blé labellisée Agri-Éthique.

En 2023, un « retour à la normale » s'opère maintenant progressivement sur le marché du blé. Un risque majeur est à craindre : « l'effet ciseau », c'est-à-dire, un décrochage du prix du blé sur le marché concomitant à la hausse significative des coûts de production déjà observée sur 2022 et qui se maintient sur 2023. L'effet serait préjudiciable pour les producteurs qui vendraient à perte leur production et/ou entreraient dans des négociations rugueuses.

En 2023, une chute brutale du prix est constatée sur le marché avec un risque majeur « d'effet ciseau », c'est-à-dire, un décrochage du prix du blé sur le marché

Ludovic BRINDEJONC
Fondateur et directeur
général, Agri-Éthique



concomitant à des coûts de production élevés. L'effet serait préjudiciable pour les producteurs qui vendraient à perte leur production et/ou entreraient dans des négociations rugueuses, contrairement aux producteurs Agri-Éthique protégés de cette volatilité. Plus largement, le défi des filières agricoles et agro-alimentaires reste entier, puisque dans un contexte inflationniste tout à fait inédit, au moins en Europe, ce ne sont pas seulement les matières premières agricoles, qui subissent de fortes hausses, mais également : l'énergie, l'emballage, la logistique, les salaires... En plus, s'ajoute la nécessaire évolution des filières dans une logique de transition agroécologique. Ici, le commerce équitable peut apparaître comme une partie de la solution, notamment, en sécurisant les approvisionnements par des contrats pluriannuels, en protégeant des effets de la volatilité du marché du marché sur les prix des matières premières agricoles et des approvisionnements pour tous les acteurs de la filière mais peut-être aussi en facilitant le financement des actions de transition de l'amont agricole.

Enfin, au-delà de la filière blé-farine-pain, depuis dix ans maintenant, le modèle Agri-Éthique essaime et se déploie concrètement dans de nombreuses productions agricoles, et donc, dans des univers produits très différents et du quotidien : le sel marin (Coopérative de sel de Noirmoutier), les fruits à noyaux (Domaine de Marcerolles), le lait U.H.T (La Fourche, En Direct des Eleveurs), le blini (Blini), le pâté (Bioporc), le miel (Les compagnons du miel), les brioches (La Boulangère) ...

L'approche pragmatique et l'expertise filière sont des facteurs clés du succès d'Agri-Éthique France pour les acteurs engagés. ▶

Ludovic Brindejanc

Notes

- (1) Coopérative Agricole Vendée Approvisionnement Céréales.
- (2) Instance interne au label qui traite des évolutions du cahier des charges en collaboration avec des représentants des filières (industriels, marques, agriculteurs, experts Agri-Éthique).